

CGT, Syntef-CFDT, SNU-TEF FSU de l'administration centrale du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité (DARES)
CGT et SACAS CFDT du Ministère de la santé de la jeunesse des sports et de la vie associative (DREES)
SGEN-CFDT, CGT, du Ministère de l'Éducation Nationale, et Ministère de l'enseignement supérieur et recherche (DEPP / MEN-MESR)
SUD du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SSP)
CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, CGC, CFTC de l'Insee
CGT, CFDT, FO, SNE-FSU de l'administration centrale Meeddat

Les comités de défense de la statistique publique

Communiqué de presse

Le 2 septembre le Président de la République a annoncé sans concertation préalable une délocalisation de la statistique publique à Metz. Le rapport commandé par François Fillon au directeur général de l'Insee et au vice-président du CNIS a été rendu public mardi 2 décembre.

Ce rapport expose les contours d'un éventuel pôle messin de la statistique publique. Il propose à terme la création d'un pôle de 750 agents dont :

- la délocalisation rapide de cinq cents postes ;
- la prétendue-création de cent vingt postes (car en fait soixante-dix correspondent à des emplois précaires déjà existants).

La décision reviendra au gouvernement qui validera ou non ces propositions, en respectant ou non les préconisations contenues dans le rapport.

- Le rapport confirme les analyses faites par les personnels de la statistique publique tout au long de leur mouvement. Le rapport précise « que l'opportunité d'ouvrir une nouvelle implantation territoriale en Moselle ne va pas nécessairement de soi ». En effet, il considère le projet comme « à hauts risques » tant par la déstructuration qu'il impliquerait que par les nombreux facteurs d'échecs qu'il liste : perte de compétences, délais extrêmement tendus, difficultés d'embauches, conditions budgétaires non assurées....
- Les coûts financiers d'une telle délocalisation (de toute évidence très importants) sont évoqués à de nombreuses reprises. Mais les éléments de chiffrage précis, pourtant sensibles dans la période de restrictions budgétaires, ont été supprimés du rapport public.
- Le rapport est jalonné de rappels sur les difficultés de mise en œuvre du projet. Les conditions jugées nécessaires pour rendre le projet viable sont si exigeantes qu'elles ne seraient pas réalisables en pratique.
- Comme prévu, une large partie du système statistique public est touchée : à l'Insee, la direction générale, les directions régionales, et les centres nationaux informatiques ; pour les services statistiques ministériels : la Dares (travail), la Drees (santé affaires sociales) et le SOeS (développement durable).

Au vu de ce rapport toute décision de délocalisation porterait atteinte à la qualité et à l'indépendance des travaux de la statistique publique et aux conditions de vie et de travail des agents.

C'est pourquoi, les personnels déjà fortement mobilisés se réuniront en assemblées générales dans tous les établissements dès le jeudi 4 décembre pour décider ensemble des modalités de leurs actions futures.

Paris, le 3 décembre 2008